

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 25 février 2010

Date de la séance : 04 mars 2010

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 3

Absents : 2

Présents : Mmes BEUREL - BOLIS - COUDON - CUVIER - MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - Mmes HAUTOY - LEGRAND - LIBIOUL - LOUREIRO - MACARIO - MM. MAUFROY - MIGUET - MOLAT - PLANTIN - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mmes ROCHE - SALOT.

Absents avec procuration : Mme DEMIGNÉ procuration à Mme SALOT - M. HERVEOU procuration à M. GAUTHER - M. MELIS procuration à Mme CUVIER

Absents : M. BORNAGHI - M. ROUX

Secrétaire de séance : M. FASSIER

Président de séance : M. PRONONCE.

N°10/03/04/011

OBJET : Réaffirmation du principe de renforcement des liaisons piétonnes sur le territoire communal ; accès à la coulée verte.

Voilà plusieurs années que la commune s'est engagée dans une réflexion globale sur le décloisonnement des quartiers et l'aménagement des espaces publics du centre bourg. L'un des axes forts de cette réflexion porte sur le développement des mobilités douces comme alternative à la voiture.

La coulée verte, promenade qui se développe à l'échelle de la commune tout au long de l'Auzon, est l'un des éléments forts qui structure le maillage des chemins et des liaisons piétonnes du Cendre.

De fait, la ville n'a de cesse de constituer une réserve foncière qui permettra à terme, de poursuivre ce cheminement piétonnier, devenu un véritable parc urbain qui rayonne au-delà des limites communales.

Le groupe d'élus et d'administrés qui travaillent sur le projet de rénovation urbaine a bien mis en évidence la nécessité de créer, dès que possible, des liaisons piétonnes pour relier les parties du bourg et les connecter à la coulée verte.

L'emprise ferroviaire constitue, elle aussi, un élément fort dans le tissu urbain du Cendre.

Les nombreux projets qui devraient voir le jour à proximité réaffirment d'ailleurs son caractère stratégique :

- Modernisation de la gare,
- Extension du parking,
- Aménagement du carrefour de la Poste,
- Aménagement de l'entrée de ville au droit du pont SNCF,
- Création d'un cheminement le long de l'allée des marronniers...

Tous ces projets, tournés vers le sud de la commune, rendent souhaitable un rééquilibrage au nord. L'idée d'un cheminement piéton/vélo Est Ouest, qui valoriserait la gare et permettrait d'y accéder sans voiture, paraît intéressante.

Dans cette optique, M. PRESLE propose aux conseillers d'intégrer des emplacements réservés sur les parcelles qui jouxtent la voie ferrée lors de la prochaine modification du PLU. Pour information, la commune s'est d'ores et déjà porté acquéreur, par voie de préemption, de la parcelle AE 342 au Galenja.